

COMPTE-RENDU

DU 24 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf,

Le vingt quatre juin à 20H30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le neuf Avril s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, MASSARD, PONCET, DALBEGUE, GAUMOND, VERMOREL, VINCENT

Absents avec excuse : MM ESSERTEL, LEFEBVRE, TRIOMPHE,

Mme PONCET a été nommée secrétaire de séance.

APPEL D'OFFRES RENOVATION ECOLE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que suite aux résultats d'appels d'offres du 24 Mai 2019 concernant la rénovation de l'école, deux lots ont été infructueux :

- * la Maçonnerie
- * le Traitement de charpente

De ce fait, l'architecte a effectué une nouvelle procédure relative à ces deux lots.

Après étude des résultats des divers lots de l'appel d'offres, il a été décidé de supprimer des options et de négocier les offres afin de se rapprocher au plus près du montant du marché initial.

Monsieur le Maire informe que le montant des travaux s'élèverait à 354 054, 68 € HT.

CONSULTATION D'ENTREPRISES

CAHIER 4 : RESULTAT NEGOCIE

OUVRAGE :

RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
80, rue des Ecoiliers

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

MODE D'APPEL D'OFFRES :	MAPA
DATE DE REMISE DES OFFRES NEGOCIEES :	19/06/2019
ESTIMATION PREVISIONNELLE (PRIX VALEUR MARS 2019)	340 200,00 €

N°	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT HT APRES VERIFICATION	MONTANT HT APRES NEGOCIATIONS	TVA 20 %	MONTANT TTC
1	MACONNERIE FACADES CHARPENTE	CHAZELLE BONFILS	160 244,80 €	125 254,60 €	25 050,92 €	150 305,52 €
2	TRAITEMENT DE CHARPENTE	LAMBERT FEURS	3 120,00 €	2 916,67 €	583,33 €	3 500,00 €
3	METALLERIE - MENUISERIE ALU	MICHOLET METALLERIE	139 271,15 €	94 942,27 €	18 988,45 €	113 930,72 €
4	MENUISERIE BOIS	OMABOIS	23 771,20 €	20 482,00 €	4 096,40 €	24 578,40 €
5	CARRELAGE FAIENCE	ARCHIMBAUD	6 834,60 €	6 663,73 €	1 332,75 €	7 996,48 €
6	SOL MINCE	GIROUDON	9 451,90 €	9 451,90 €	1 890,38 €	11 342,28 €
7	PLATRIERIE PEINTURE	AM PLAQUISTE	38 330,48 €	37 372,22 €	7 474,44 €	44 846,66 €
8	PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	ACM	54 820,59 €	35 671,29 €	7 134,26 €	42 805,55 €
9	ELECTRICITE	CUISSON	21 983,07 €	21 300,00 €	4 260,00 €	25 560,00 €
TOTAL			457 827,79	354 054,68	70 810,94	424 865,62

SARL CHAUMIER CLARARD au capital de 25 000 € - 21 boulevard Jules Jadin - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04 77 60 89 89 / Fax : 09 70 32 77 68 / E-mail : architre@orange.fr
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes sous le numéro S:4966 - SIRET: 537 695 587 000 23 / code NAF APE : 7111Z

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette différence et valide le montant des travaux soit 354 054, 68 € HT.

REPARTITION SCOLAIRE

Monsieur le Maire confirme à son Conseil Municipal que les travaux débuteront mi-juillet et devraient théoriquement se terminer en décembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la classe de Madame SIMON ira à l'école d'Arthun et que la classe de Madame BEAL ira dans l'ancienne mairie dans la salle de réunion. La garderie s'effectuera à l'ancienne infirmerie ou à l'étage selon l'aménagement.

Monsieur le Maire informe ses élus que la cantine sera mise à disposition les soirs pour les réunions des associations durant les travaux.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que le déménagement de l'école aura donc lieu le lundi 8 juillet et que toutes les aides seront les bienvenues.

CONTRATS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire confirme à son conseil municipal que Madame BRUEL part en retraite fin Août 2019 et que son poste restera ouvert mais vacant.

Suite aux travaux de rénovation de notre école, Monsieur le Maire confirme que les contrats de travail de Madame FORGE, de Madame MASSACRIER et de Madame MERLE seront renouvelés mais que les horaires n'ont pas encore été définis.

Monsieur le Maire explique également que Madame MERLE ne souhaite pas continuer la voirie et par conséquent la commune devra recruter une personne pour 7 heures par semaine annualisé afin d'aider notre employé communal.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que neuf élèves bénéficieront de la gratuité pour le transport scolaire sur le RPI suite aux travaux de rénovation de notre école.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement touristique du Chemin de Compostelle, Loire Forez Agglomération a pour projet de rénover et de mettre en accessibilité les toilettes publiques de notre commune.

Monsieur le Maire précise que Loire Forez Agglomération a effectué toutes les démarches pour bénéficier d'aides financières pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire ajoute que pour ne pas remettre en cause l'obtention de ces subventions, la commune doit signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Loire Forez Agglomération afin que la communauté de communes soit désignée en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire de signer ce document et toutes les pièces y afférentes.

FONDS DE CONCOURS RENOVATION TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite au projet de rénovation des toilettes publiques porté par Loire Forez Agglomération, des subventions ont été accordées.

Cependant, une participation financière sous forme de fonds de concours devra être apportée par notre commune pour un montant de 2 566 €.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU ET DE LA BOMBARDE

Le 8 Avril 2019, le Syndicat Mixte des eaux de la Bombarde s'est réuni concernant les nouveaux statuts de ce dernier.

La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable a été autorisée à exercer la compétence optionnelle « EAU » en lieu et place de ses communes membres à compter du 1^{er} janvier 2019 et par conséquent il y a eu lieu de modifier certaines dispositions des statuts du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts.

GROUPEMENT DE COMMUNES RURALES AU SEIN DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que plusieurs réunions d'information ont eu lieu dans le but de constituer un groupe de communes rurales de moins de 2000 habitants sur le territoire de Loire Forez Agglomération.

Cette constitution n'est pas un groupe d'opposition à Loire Forez Agglomération mais elle permettrait de mieux faire entendre sa voix lors des conseils communautaires.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite que notre commune continue à participer à ce groupement de communes.

DIVERS

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'un radar de comptage avait été installé sur la voie communale Route du Colombier et la Route des Aires du 04 au 11 Février 2019.

Durant cette période de campagne de comptage, soit 8 jours, il a été relevé 1 194 véhicules circulant sur cette voie.

Il a été constaté que 23 véhicules ont dépassé la vitesse de 100 kms/h dont la vitesse maximale est de 117 kms/h.

Au vu des résultats, environ 84% des usagers circulent en respectant la limitation de vitesse soit 80 kms/h, tandis que la vitesse moyenne est de 58 kms/h.

Monsieur le Maire souhaite par mesure de sécurité d'installer deux panneaux de signalisation sur cette voie communale limitant la vitesse à 50kms/h au niveau de l'ESAT.

La Secrétaire de Séance

Valérie PONCET

Le Maire

Bernard VIAL

